

l'avocat Ch. Th. ANDRE qui habitait Luxembourg et Charles FABER, professeur, puis directeur de l'Ecole agricole d'Echternach, futur commissaire de district à Grevenmacher. (11)

En janvier 1847 le «Wochenblatt», en désapprouvant vertement le gouvernement de la Fontaine qui continuait à s'opposer à la création de nouveaux journaux, se fit l'écho de tous les éléments progressistes qui, ne l'oublions pas, constituaient la majorité du pays. (12)

On comprend donc sa satisfaction lorsque, le 15. 3. 1848, la censure fut enfin supprimée. Cette mesure mémorable fournit à J. A. Schroell l'occasion de lancer dans son numéro du 25 mars un article enthousiaste sur la liberté de la presse. Tout en reconnaissant qu'à l'égard du «Wochenblatt» le censeur (Mongenast) avait fait montre d'une attitude aussi bienveillante que constante, Schroell demanda aussi l'abolition du droit de timbre sur les journaux.

A partir du 2^{me} trimestre de la même année le journal parut deux fois par semaine.



L'imprimerie Schroell à Diekirch en 1850

(Landwirt du 3. 3. 1912)

Le 1. 1. 1849 le titre du journal fut changé en «*Wächter an der Sauer*». Deux mois plus tard J. A. Schroell obtint la naturalisation luxembourgeoise. On a l'impression que cette faveur engagea l'ex-Allemand à bannir de son journal les vieilles rengaines répétées à satiété : que le Grand-Duché était un pays allemand ; que les Luxembourgeois, libres, devaient faire partie d'une confédération libre d'Allemands (Coremans dixit 1848) ; que nos compatriotes devaient aborder au-dessus de leur drapeau national les couleurs noir-rouge-or (K. Th. André dixit 1848).

Reconnaissons, toutefois, qu'à côté de ces collaborateurs, le «Wochenblatt» et le «*Wächter*» en comptaient d'autres de qui les articles ont droit à une bonne place dans les annales du libéralisme luxembourgeois ; aussi n'est-ce que